

2016-04-042-DAP

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2016

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE RUE GEORGES LASSALLE

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GARANS procuration à M. GONZALES
Mme FAURE procuration à M. ROBLES
M. CLAVERIE procuration à Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

ABSENT

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29
30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3
2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32



2016-04-042-DAP - PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE RUE GEORGES LASSALLE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Boucau est maître d'ouvrage d'une étude hydraulique et de diagnostic des réseaux de la rue Georges Lassalle, préalable aux travaux de reprise de la voie. La prestation a été confiée au bureau d'étude Ingeau Conseils.

Monsieur le Maire rappelle la complexité du dossier sur le plan juridique compte tenu qu'il s'agit d'une voie intercommunale (séparation entre Boucau et Tarnos) et interdépartementale. Par ailleurs, sur le plan technique, la rue Georges Lassalle est soumise à des inondations récurrentes, sachant qu'une partie de cette rue ne possède aucune collecte des eaux pluviales et que les inondations vécues sont dues à la traversée des eaux de ruissellement des impasses pentues, côté Boucau, vers les fonds en contrebas, côté Tarnos.

Le schéma directeur des eaux pluviales de l'ACBA a par ailleurs diagnostiqué une insuffisance des ouvrages existants.

Au vu de ces éléments, la Commune de Tarnos a accepté de participer au financement de cette étude, à hauteur de 25 % de son montant. Le reste du financement est assuré par la Commune de Boucau (25 %) et l'ACBA (50 %).

Le montant global prévisionnel des dépenses s'élevant à 8 800 € HT, la participation de la Commune de Tarnos sera de 2 200 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette participation financière et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière à conclure avec la ville de Boucau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la convention financière entre la Commune de Boucau et la Commune de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la participation financière de la commune de Tarnos pour le financement de l'étude hydraulique et de diagnostic des réseaux de la rue Georges Lassalle,



APPROUVE la convention financière entre la Commune de Boucau et la Commune de Tarnos,

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 avril 2016

Le Maire

